



## Question sur la mise en place de chômage partiel

Par **stef78**, le **29/05/2009** à **07:49**

Bonjour

Mon employeur, met en place à partir du 1 juin 2009 une mesure de chômage partiel qui touche 6 employés du même service sur l'entreprise qui comporte 28 salariés en tout. cet mesure fait passer de 39 heures par semaine à 28 heures 30 par semaine et cela jusqu'au moi d'octobre pour le moment.

Ma 1<sup>er</sup> question :

J'ai un contrat de travail de 169 heures par mois, l'indemnisation se basera sur 35 heures par semaine ou 39 heures? (notre employeur nous dit 35).

2eme question;

L'employeur a t'il le droit dans ces conditions de faire moduler les horaires? exemple nous ferions une semaine de 28 heures puis la semaine d'apres si il le souhaite nous ferions 39 heures etc ...

3eme question

Un des 6 salariés touché par le chômage partiel est en arret maladie et on a demandé à un autre salarié (touché aussi par ce chômage) de faire des heures normales(8 heures par jours) pour compenser cet absence. L'employeur n'a t'il pas l'obligation de repartir les heures en plus sur tout les employés touchés par ce chômage?

merci

Par **stef78**, le **05/06/2009** à **16:22**

Personne?